



L'INFORMATEUR SYNDICAL

Le 12 juin 2008

Lettres d'ententes

Le syndicat a signé trois lettres d'entente dans le but d'améliorer la convention collective :

Droit de rappel

Nonobstant l'article 13.10, le salarié qui le désire peut renoncer à son droit de rappel pour demeurer à son poste, après avoir signé le formulaire prévu à cet effet.

Nouveaux salariés et rappel

Lors de l'embauche d'un nouveau salarié ou de rappel de salariés sur la liste de rappel, celui-ci sera ajusté pour les fins de la liste de contrôle d'un nombre d'heure de temps égal à la moyenne aux dossiers des salariés surnuméraires ou de la classification de métier s'il y a lieu.

Modification de l'annexe F1 – Lettre d'entente

Les parties s'entendent sur la modification suivante au tableau de l'Annexe F1 – Détermination du temps d'absence (Rafraîchissement de formation) :

Secteur : finition

# Bâtiment	Poste de travail	Délai de qualification
953-955	<i>Chef opérateur</i>	<i>9 mois</i>
	<i>1^{er} opérateur</i>	<i>9 mois</i>

La convention prévoit que le temps d'absence sera défini paritairement au cours de la durée de la convention.

Ces lettres d'ententes sont signées conditionnellement à l'acceptation par l'assemblée générale qui doit se tenir au mois de septembre 2008.

Responsable FondAction et Bâtirente

Tous les membres qui désirent succéder à Jean-Paul Thibault comme responsable FondAction et Bâtirente CSN et siéger sur le comité de surveillance « La Moisson », sont priés de donner leur nom au bureau du syndicat.

Jean-Paul, après plusieurs années comme responsable de nos fonds de pension prend une retraite bien méritée. Le syndicat tient à le remercier pour ces années de loyaux services et lui souhaite une bonne retraite.



.....
SYNDICAT NATIONAL DES PRODUITS CHIMIQUES DE VALLEYFIELD

350, Boul. Mgr Langlois; Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6S 0A6

Tél.: (450) 377-7823 • Fax : (450) 377-7851 • Site web : www.snpcv.com - Courriel : snpcv@can-gd-ots.com

